

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE
2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_110

**CONVENTION VILLE DE CHATOU 1001 VIES HABITAT POUR LA REALISATION
D'UNE PISTE CYCLABLE RELIANT LES RUES SABINETTES - JULES FERRY**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 septembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 37 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Chatou, dans le cadre du développement des circulations douces sur son territoire, souhaite offrir un accès sécurisé aux parents et enfants rejoignant les écoles en vélo.

Ainsi, la ville a déjà réalisé une liaison cyclable rue des Sabinettes afin d'améliorer les liaisons douces aux abords des écoles Sabinettes et Jean Rostand. Il apparaît désormais opportun de la relier à la rue Jules Ferry.

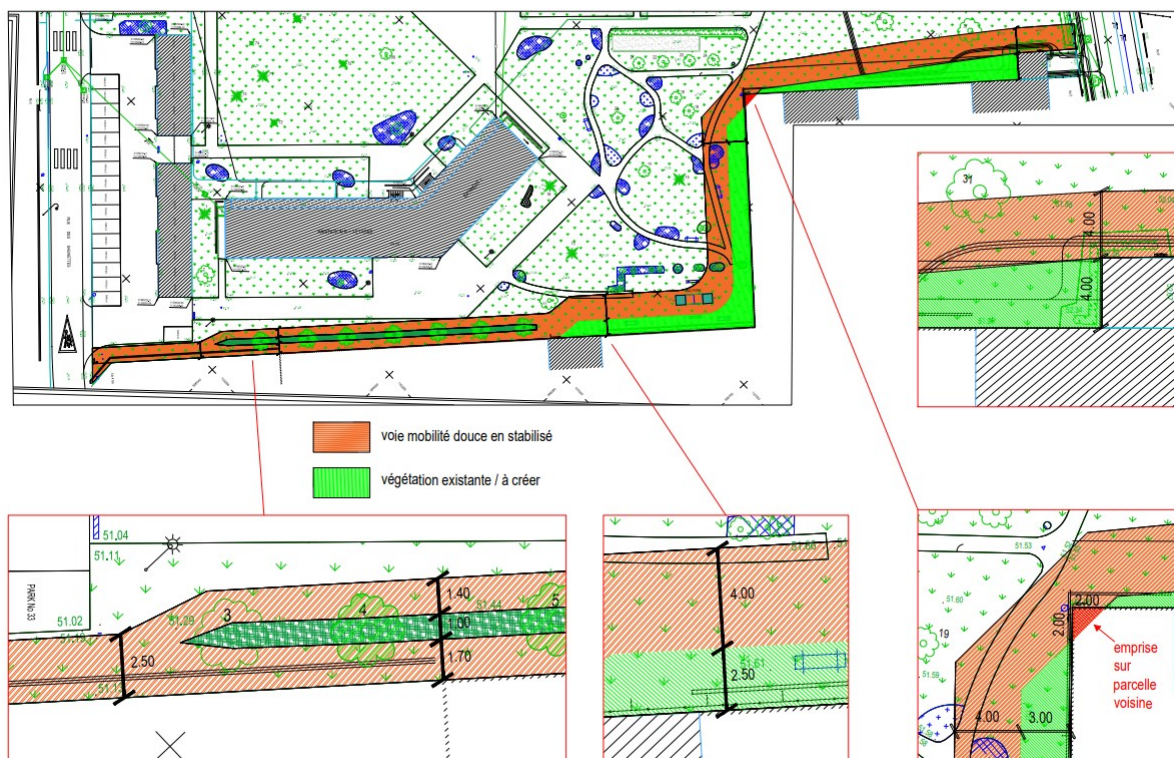
Afin de faciliter la cohérence de la réalisation de ce projet de circulation douce, la Ville de Chatou s'est rapprochée du propriétaire, la Société dénommée 1001 VIES HABITAT, pour

solliciter l'occupation d'une emprise globale de 990 m² (200 mètres sur 4.5 mètres moyen) sur la parcelle AO 0465, située rue des Sabinettes.

Parcelle AO465 :



L'emprise envisagée pour ce projet est la suivante :

CREATION VOIE MOBILITE DOUCE - RESIDENCE LES SABINETTES

La société 1001 VIES HABITAT a accepté de mettre à disposition une petite partie de son terrain pour que la ville réalise la liaison douce entre la rue des Sabinettes et la rue Jules Ferry.

La Ville et la société 1001 VIES HABITAT ont ainsi convenu de rédiger la présente convention d'occupation temporaire pour valider les conditions d'occupation d'une emprise foncière sur la parcelle de la société 1001 VIES HABITAT.

Cette convention est conclue pour une durée de 11 ans. La réalisation de la piste cyclable sera réalisée aux seuls frais de la Ville en contrepartie d'une mise à disposition gratuite du foncier.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Sécurité, Mobilités, Voirie en date du 12 septembre 2023,

Considérant le souhait de la Ville de Chatou de développer les modes de circulations douces sur son territoire,

Considérant que la société 1001 VIES HABITAT accepte que la Ville occupe une partie de l'emprise de la parcelle AO 465 qui lui appartient pour créer une piste cyclable,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention d'occupation temporaire portant sur l'emprise globale de 990 m² (200 mètres sur 4.5 mètres moyen) sur la parcelle AO 0465, située rue des Sabinettes à conclure entre la Ville et la Société 1001 VIES HABITAT.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 22/09/2023